

# VALPROATE : CARTE POUR LES PATIENTS



## Adolescents et hommes traités par valproate pouvant avoir des enfants

- Le valproate est un médicament efficace utilisé pour traiter l'épilepsie et les troubles bipolaires.
- Le valproate pris par le père dans les 3 mois précédant la conception entraîne un risque potentiel de troubles du développement mental et/ou moteur chez environ 5 % des enfants.
- Discutez avec votre médecin de la mise en place d'une contraception efficace pour vous et votre partenaire pendant le traitement et pendant les 3 mois après son arrêt.
- Ne faites pas de don de sperme au cours de votre traitement et 3 mois après son arrêt.
- Consultez votre médecin régulièrement pour réévaluer la nécessité de poursuivre votre traitement et signez ensemble annuellement l'attestation d'information partagée.
- N'arrêtez jamais le valproate sans avis médical, au risque d'aggraver votre état de santé.
- N'arrêtez pas votre contraception de vous-même si vous envisagez d'avoir un enfant, parlez-en à votre médecin spécialiste.
- Lisez attentivement la notice et la brochure remise par votre médecin.

**Gardez cette carte pendant toute la durée du traitement pour être informé**

Pour tout effet indésirable, déclarez-le sur le portail : <https://signalement.social-sante.gouv.fr>

# VALPROATE : CARTE POUR LES PATIENTES



## Filles et femmes traitées par valproate pouvant avoir des enfants

- Le valproate est un médicament efficace utilisé pour traiter l'épilepsie et les troubles bipolaires.
- Le valproate pris par la mère entraîne environ 11 % de cas de malformations graves et jusqu'à 30 à 40 % de cas de troubles graves du développement et du comportement chez l'enfant à naître tels que l'autisme, les troubles psychomoteurs, troubles du langage ou troubles de l'attention.
- Utilisez toujours et sans interruption au moins un moyen de contraception efficace.
- Si vous êtes enceinte ou pensez l'être : consultez immédiatement votre médecin spécialiste.
- Consultez votre médecin spécialiste au moins 1 fois par an pour réévaluer la nécessité de poursuivre votre traitement et signez ensemble annuellement l'attestation d'information partagée.
- N'arrêtez jamais le valproate sans avis médical, au risque d'aggraver votre état de santé.
- N'arrêtez pas votre contraception de vous-même si vous envisagez d'avoir un enfant, parlez-en à votre médecin spécialiste.
- Lisez attentivement la notice et la brochure remise par votre médecin.

**Gardez cette carte pendant toute la durée du traitement pour être informée**

Pour tout effet indésirable, déclarez-le sur le portail : <https://signalement.social-sante.gouv.fr>